

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 11 JUILLET 2023 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseillère, district n° 1

Manon Huard, conseillère, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2023

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2023

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2023

4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 7 / Réfection des rues Gingras et des Dériveurs / Construction et pavage Portneuf inc.

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

5.3 Approbation du rapport des dépenses / Référendum relatif au Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF)

5.4 Mise à niveau du serveur informatique / Référence Systèmes

5.5 Demande d'exemption des taxes foncières / Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)

5.6 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

6. PARTIE INFORMATIVE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 118-07-2023
1. **ORDRE DU JOUR**
1.1 **Adoption de l'ordre du jour**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.
- 119-07-2023
2. **PROCÈS-VERBAUX**
2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2023**
- Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 tels que déposés;
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.
3. **CORRESPONDANCE**
3.1 **Liste de la correspondance du mois de juin 2023**
- Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2023 et invite les membres du conseil à la consulter.
4. **GESTION DES FINANCES**
4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2023**
- Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 juin 2023 et les invite à le consulter.
- 120-07-2023
- 4.2 **Adoption des comptes à payer au 30 juin 2023**
- Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2023 totalisant 1 375 537,85 \$.
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2023 totalisant une somme de 1 375 537,85 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

121-07-2023

4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 7 / Réfection des rues Gingras et des Dériveurs / Construction et pavage Portneuf inc.

ATTENDU la correspondance du 14 juin 2023 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif n° 7 à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc., dans le cadre des travaux de réfection des rues Gingras et des Dériveurs (document en annexe);

ATTENDU QUE les quittances des sous-traitants ont toutes été reçues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 214 812,24 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc. dans le cadre des travaux de réfection des rues Gingras et des Dériveurs;

QUE cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunt numéros 11940-2019 et 11995-2020.

122-07-2023

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 6 juillet 2023 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 4 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc., dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 6 560,16 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE cette dépense soit défrayée à même la subvention à recevoir de la MRC de La Jacques-Cartier, le surplus affecté et le surplus non affecté.

123-07-2023

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

ATTENDU la correspondance du 7 juillet 2023 de la firme GBI Experts-conseils, recommandant le paiement du décompte progressif n° 5 à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc., dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 107 564,50 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle;

QUE cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunt numéros 12260-2022 et 12320-2022.

5. AFFAIRES COURANTES

124-07-2023

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 juin 2023;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

125-07-2023

5.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023 ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 5 juillet 2023;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

126-07-2023

5.3 Approbation du rapport des dépenses / Référendum relatif au Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF)

ATTENDU QU'un scrutin référendaire a eu lieu le 28 mai dernier concernant le Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF);

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les dépenses engendrées par le processus référendaire;

ATTENDU le rapport des dépenses présenté par le président d'élection, lequel est annexé à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le rapport des dépenses relatif au processus référendaire dans le cadre du Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF), et ce, pour un montant de 4 905,30 \$, incluant les taxes nettes.

Que cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

127-07-2023

5.4 Mise à niveau du serveur informatique / Référence Systèmes

ATTENDU les problèmes occasionnés par le serveur informatique devenu désuet;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à niveau le serveur informatique actuel;

ATTENDU l'offre de services reçue, en date du 8 juin 2023, de la firme Référence systèmes concernant la mise à niveau du serveur informatique au montant de 20 835,69 \$, plus les taxes applicables, excluant les coûts d'installation (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville procède à la mise à niveau du serveur informatique au montant de 20 835,69 \$, plus les taxes applicables, excluant les coûts d'installation, par la firme Référence systèmes;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

128-07-2023

5.5 Demande d'exemption des taxes foncières / Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a reçu une demande de la part du Club nautique du lac St-Joseph afin de renouveler leur exemption de taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 6200, route de Fossambault;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 243.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Commission peut accorder une reconnaissance dont découle, une exemption aux fins des taxes foncières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la loi, la Commission doit, dans le cadre d'une telle demande, consulter la municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville est d'accord avec la demande de renouvellement de l'exemption de taxes municipales présentée par le Club nautique du lac St-Joseph, pour l'immeuble situé au 6200, route de Fossambault.

129-07-2023

5.6 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard

APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à assister au congrès annuel 2023 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2023.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} août prochain.

6.2 Les activités du mois de juillet

Les citoyens sont invités à consulter le calendrier des événements ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour tous les détails concernant les activités du mois de juillet. Monsieur le maire souligne le 60^e anniversaire de la Corporation nautique de Fossambault (CNF).

6.3 Prudence / Vitesse sur le lac

Monsieur le maire mentionne l'importance d'être prudent sur le lac et rappelle les recommandations d'usage, soit pour les embarcations à moteur pas plus de 10 km/h dans la bande de 100 mètres et la pratique du wakesurf à 300 mètres des rives, idéalement dans les fosses de 12 à 15 mètres de profondeur.

6.4 Piste multifonctionnelle

De plus en plus de cyclistes se sont dotés d'une clochette pour prévenir les piétons de leur présence sur la piste multifonctionnelle.

6.5 Travaux sur le chemin du Sommet

En raison de la mauvaise température, les travaux de resurfacement sur le chemin du Sommet ont été remis au 17 juillet prochain.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le respect de la signalisation et la présence de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville.
2. La réfection de la rue du Quai.
3. La plage du lac Saint-Joseph.
4. Le plan de zonage et le périmètre urbain.
5. Les moyens à prendre pour la protection du lac.
6. L'entretien des fosses septiques.

Fin de la période de questions à 19 h 45.

130-07-2023

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 45.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA